

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2009

ORGANE CENTRAL DES CAISSES D'ÉPARGNE
ET DES BANQUES POPULAIRES - (n° 1643)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 30

présenté par

M. Brard, M. Gosnat, M. de Rugy, M. Muzeau, Mme Billard, Mme Amiable, M. Asensi,
M. Bocquet, M. Braouezec, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Yves Cochet,
M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Mamère,
M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE PREMIER

Au début de la première phrase de l'alinéa 5, insérer les mots :

« Dans le cadre de la création d'un pôle financier public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.